

**Arrêté du 19 décembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Grenoble
NOR : JUSB1332212A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Mme Laetitia JEAN, adjointe administrative de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse suppléante, au tribunal de grande instance de Grenoble.

Article 2

Mme Nolwenn LE GALL, adjointe administrative de 2ème classe, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante, au tribunal de grande instance de Grenoble.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 19 décembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK